

Nom commercial : Acid hydrochloricum 0,1 N

Numéro de la matière: 185100

Version : 2 / CH

Date de révision: 03.08.2016

remplace la version : 1 / CH

Date d'impression 03.08.16

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Acid hydrochloricum 0,1 N

N° d'article 18510000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Réactif pour analyses

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1C H314

Eye Dam. 1 H318

Information de produit volontaire conformément au format de données de sécurité

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008, le produit ne doit pas être impérativement étiqueté.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants ***

3.2. Mélanges

Autres ingrédients ***

Eau

No. CAS 7732-18-5

No. EINECS 231-791-2

Concentration >= 95 %

Le renvoi: [4]

Chlorure d'hydrogène

Nom commercial : Acid hydrochloricum 0,1 N

Numéro de la matière: 185100

Version : 2 / CH

Date de révision: 03.08.2016

remplace la version : 1 / CH

Date d'impression 03.08.16

No. CAS	7647-01-0
No. EINECS	231-595-7
Numéro d'enregistrement	01-2119484862-27-XXXX
Concentration	< 1 %
Le renvoi: [4]	
Classification	Xi, R37 C, R34

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1B	H314
STOT SE 3	H335

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT SE 3	H335	>= 10
Skin Corr. 1B	H314	>= 25
Skin Irrit. 2	H315	>= 10 < 25
Eye Irrit. 2	H319	>= 10 < 25

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent B

DSD Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent B

Informations:

[4] Information volontaire

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Oculiste.

En cas d'ingestion

Faire boire de l'eau par petites gorgées. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas combustible. En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Chlorure d'hydrogène gazeux

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Autres données

Rabattre les vapeurs par pulvérisation d'eau. Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Nom commercial : Acid hydrochloricum 0,1 N

Numéro de la matière: 185100

Version : 2 / CH

Date de révision: 03.08.2016

remplace la version : 1 / CH

Date d'impression 03.08.16

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Veiller à assurer une aération suffisante. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les chapitres 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Nettoyer.

6.4. Référence à d'autres sections

Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Respecter les directives de sécurité et du traitement mentionnées sur les enveloppes.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Ne pas utiliser de récipients métalliques.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle ***

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Protéger la peau préventive. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. Protection respiratoire en présence de vapeurs.

Protection des mains

Gants

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

Épaisseur du gant 0.11 mm

Temps de pénétration > 480 min

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection du corps

Vêtement de protection

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques ***

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat

Liquide, limpide

Nom commercial : Acid hydrochloricum 0,1 N

Numéro de la matière: 185100

Version : 2 / CH

Date de révision: 03.08.2016

remplace la version : 1 / CH

Date d'impression 03.08.16

Couleur	incolore	
Point de fusion		
Valeur	env. 0	°C
Source	Valeur évaluée	
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition		
Valeur	env. 100	°C
Source	Valeur évaluée	
Point d'éclair		
Remarque	Non applicable	
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité		
Remarque	N'est disponible	
Pression de vapeur		
Remarque	Non applicable	
Hydrosolubilité		
température	20	°C
Remarque	soluble	

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.5. Matières incompatibles

Formation de gaz avec: Métaux, Le produit reagit avec: Eeau, Incompatible avec: Métaux

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Chlorure d'hydrogène (HCl)

Autres données

chimique stable

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Chlorure d'hydrogène

Espèces	lapin	
DL 50	900	mg/kg
Remarque	L'ingestion provoque des brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures.	

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

Chlorure d'hydrogène

Substance de référence	Chlorure d'hydrogène	
Espèces	rat	
CL 50	31000	ppm(V)
Durée d'exposition	5	min
Administration/Forme	Vapeurs	
Source	NCBI Bookshelf 1998	

Chlorure d'hydrogène

Substance de référence	Chlorure d'hydrogène	
Espèces	souris	
CL 50	11200	ppm(V)
Durée d'exposition	5	min
Administration/Forme	Vapeurs	
Source	NCBI Bookshelf 1998	

Nom commercial : Acid hydrochloricum 0,1 N

Numéro de la matière: 185100

Version : 2 / CH

Date de révision: 03.08.2016

remplace la version : 1 / CH

Date d'impression 03.08.16

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

Transport aérien ***

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 3

Remarque Classification according to Annex 4 VwVwS

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

SECTION 16: Autres informations**Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.